

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.00	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 1.50	
	UNION POSTALE - - - - - FRS 15.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.



L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de :

"LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

LES TIMBRES DE COMMERCE

La Délégation à Ottawa

De l'aveu même des membres du Gouvernement, la délégation qui s'est rendue à Ottawa le 9 mars pour demander au Gouvernement l'abolition des Timbres de Commerce est la délégation la plus nombreuse et la plus importante qui ait jamais présenté une requête au Parlement.

Parmi les délégués il y avait des représentants des classes commerciales de toutes les villes du Canada, de l'Atlantique au Pacifique.

Les délégués qui ont pris le train spécial à la Gare Bonaventure, au départ de Montréal, à 8 h. a. m., étaient au nombre de plus de 300 et représentaient toutes les branches du Commerce et de l'Industrie. Epiciers, marchands de nouveautés, pharmaciens, marchands de chaussures, etc., manufacturiers, étaient tous unis dans une même manifestation pour l'abolition des Timbres de Commerce. Ce n'était pas seulement le commerce de détail qui s'en allait à Ottawa demander la protection du gouvernement contre l'effet pernicieux des reçus au comptant, mais également le commerce de gros qui sait quels ravages ont fait dans sa clientèle les Timbres de Commerce.

Le trajet a duré trois heures et à l'arrivée à Ottawa les délégués furent reçus par le maire d'Ottawa et MM. Honoré Gervais, M. P., S. Geen, président de la Dominion Retail Merchants Association; E. M. Trowern, secrétaire de cette même association; M. J. A. Beaudry, secrétaire de la Fédération des Commerçants-Détailiers de Montréal, etc., etc.

La délégation de la province de Québec augmentée maintenant de celles des autres provinces, formait une procession composée de plus de 600 personnes qui se mirent en route pour le Palais du Parlement. Un des délégués faisait facilement remarquer que c'était le convoi des Timbres Verts,

Pour recevoir la délégation on fut obligé de lui réserver la salle des délibérations du Comité des Chemins de fer qui, quoique très grande, ne le fut cependant pas assez pour contenir tous les délégués.

Quelques minutes après midi le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier fit son entrée accompagné de Sir William Mullock, suivis peu après par les Hons. MM. R. Préfontaine, W. S. Fielding, Sydney Fisher, C. Fitzpatrick, C. S. Hyman et Brodeur, les ministres firent leur entrée salués par de chaleureux applaudissements.

M. H. Gervais, M. P., présenta alors la délégation qui, dit-il, comprend des représentants des associations commerciales les plus importantes de toutes les parties du Canada. Toutes ces associations ont été dès le début opposées au système des Timbres qui a maintenant pris d'énormes proportions, qui est un système frappé d'injustice et qui est devenu une menace formidable pour le commerce de détail.

M. Gervais expliqua le fonctionnement des Timbres de Commerce qu'il qualifie d'imposition et de taxe directe; et démontre que les compagnies de Timbres de Commerce ne sont, en somme, que des monopoles déguisés et que leur façon d'opérer ne constitue ni plus ni moins qu'une conspiration du commerce.

Bien que les législatures des provinces d'Ontario et de Québec aient passé des lois contre l'usage de ces timbres, les compagnies continuent leurs opérations en défendant leur cause devant les tribunaux. A l'heure présente, ces mêmes compagnies déclarent que leur intention est de porter, au besoin, leur cause devant le Conseil Privé.

Sir Wilfrid Laurier questionnant l'orateur demande si les législatures d'Ontario et de Québec ont passé des lois contre l'usage des Timbres?

Sur la réponse affirmative de M. Gervais, Sir Wilfrid demande si ces lois n'ont pas été déclarées inconstitutionnelles par plusieurs juges?

Oui, répond M. Gervais, et c'est pour cette raison que la délégation est devant vous aujourd'hui, pour vous demander une loi fédérale, car les gouvernements provinciaux n'ont pas le droit d'imposer ni l'amende, ni l'emprisonnement pour l'infraction à ces lois et parce que les compagnies trouveront toujours quelque échappatoire. C'est pour ces raisons qu'il faut absolument une loi fédérale pour remédier au mal.

M. S. Geen de Belleville, président de la Dominion Retail Merchants Association prend la parole. Il dit que toutes les associations mercantiles du Canada, de l'Atlantique au Pacifique, se sont nettement déclarées contre l'usage des Timbres qui constituent une véritable taxe imposée sur le commerce de détail, et, dans l'intérêt non seulement du commerce, mais aussi du public en général ces Timbres devraient être supprimés. Si encore la consommation en profitait, il y aurait à la rigueur une excuse à leur existence mais le public est loin d'en tirer profit. Selon M. Geen, leur usage est immoral en ce sens qu'il encourage l'idée d'obtenir quelque chose pour rien.

L'hon. M. Tarte, a été invité par M. Gervais à dire ce qu'il connaissait du fonctionnement du système des Timbres de Commerce. Il a dit que son journal "La Patrie" est peut-être le premier journal qui ait employé ces timbres. Il a dû en acheter une quantité énorme pour satisfaire à la demande, car naturellement le public préfère gagner cinq cents en achetant un numéro de journal que de donner un sou sans espoir de retour. Le marchand qui veut se tenir dans le mouvement est obligé de faire comme il a fait, et donner des timbres aux clients. La différence c'est que lui les payait en annonces et que le marchand est obligé de les payer en argent sonnante, même quand il est absolument incapable financièrement de faire une telle extravagance. De sorte que les marchands mettent leurs fonds à acheter des Timbres de Commerce pour satisfaire le caprice de certains de leurs